

Communiqué du 18/12/2017

Plan étudiants Orientation post-bac par le conseil de classe : avis défavorable du CSE

Sans surprise, le projet de décret dont l'objet est de donner au conseil de classe le rôle de se prononcer sur les 10 vœux d'orientation formulés par les lycéens a été rejeté par le CSE. La position commune adoptée par FNEC FP-FO, CGT, FSU, SUD, UNEF, UNL a été réaffirmée par les organisations signataires : abandon du Plan étudiants.

Les votes au CSE :

Pour: (22) SNALC, UNSA, SGEN-CFDT, FCPE..

Contre: (31) FO, FSU, CGT, UNEF, Solidaires, SUD éducation...

Un projet qui transformerait le conseil de classe en anti-chambre de la sélection à l'université Le décret ajouterait un alinéa dans l'article R421-51 du code de l'éducation : «En classe terminale des lycées, le conseil de classe se prononce sur chacun des vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux conformément à l'article D. 331-64-1.».

Certains ont indiqué que, cette année, certains conseils du 1er trimestre avaient duré 4h et que cela pouvait être source de tensions. Ils ont ainsi demandé que les vœux puissent être regroupés. L'administration a refusé l'amendement et a souligné que le texte prévoyait que « chacun des vœux » soit examiné.

Certains se sont voulu rassurants et ont justifié leur vote favorable en indiquant que, pour éviter que les conseils durent 4h, il fallait, tout simplement, les préparer en amont...

Sur quel temps ? Avec quelle rémunération ? Ils n'ont point jugé bon de poser cette question. Les mêmes ont prétendu qu'il était du ressort de la professionnalité des enseignants de juger des choix d'orientation de leurs élèves.

FO a voté contre le projet : non à la réunionite aiguë

FO refuse que les conseils de classe durent indéfiniment ou que des réunions s'ajoutent aux réunions pour les professeurs principaux comme pour l'ensemble des professeurs de Terminale qui devraient, rappelons-le, donner un avis sur chacun des 10 vœux de la fiche avenir des 30 à 38 élèves de chacune de leur classe.

FO a voté contre le projet : les professeurs ne veulent pas être acteurs de la sélection à l'université

FO l'a rappelé, l'enseignant évalue le niveau disciplinaire de l'élève, c'est l'une de ses missions. Lorsqu'il formule un avis sur une demande de filière sélective, il se prononce sur le niveau disciplinaire. Il ne juge pas si l'élève possède «le profil», telle ou telle compétence, tel ou tel attendu permettant de réussir ou pas dans telle ou telle filière.

Les professeurs refusent de condamner, a priori, leurs élèves à échouer dans la filière qu'ils ont choisie.

La FNEC FP-FO s'inscrit pleinement dans l'appel commun qu'elle a signé avec la FERC-CGT, FSU, Solidaires, SUD éducation, UNEF, UNL qui demande :

«-L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne (...)
-Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix »

La FNEC FP-FO invite les personnels à prendre position et à construire, dans l'action commune, les conditions de la mobilisation.